

Maître Alice ARCHENOUL
membre de la SELARL CARLINI & ASSOCIES,
Avocat au barreau de Marseille,
20 rue Montgrand - 13006 Marseille
Tél. : 04 88 66 77 88 - mail : aa@carlini-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR ADJUDICATION

D'UN APPARTEMENT d'une superficie de **64,44 m²**
ET D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

Lots n° 9 et 61

Sis à MARSEILLE (13003), 15 boulevard Mirabeau

(Loué en vertu d'un bail en date du 27 janvier 2023 au prix de 896 € CC)

MISE A PRIX : 50.000 EUROS

Visite le mardi 12 mai 2026 de 9 heures à 10 heures

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 20 MAI 2026 A 9 H 30

devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Palais de justice, Salle n°8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION (selon les titres) :

Les biens et droits immobiliers situés sur le territoire de la commune de Marseille, département des Bouches-du-Rhône (13003), Rue Peyssonnel et 15 boulevard Mirabeau, figurant au cadastre sous les références 814 A 151, pour 22 a 09 ca.

VOLUME UN (1) :

Le lot de copropriété suivant :

LOT NUMERO SOIXANTE-ET-UN (61) :

Soit aux termes des titres, au premier sous-sol du bâtiment parking, un emplacement de stationnement n° 20,
Et les 116/10.000èmes des parties communes générales.

VOLUME TROIS (3) :

Le lot de copropriété suivant :

LOT NUMERO NEUF (9) :

Soit aux termes des titres, un appartement de type 3 duplex n° 729 situé aux septième et huitième étages du bâtiment A, portant le n° 9 sur les plans desdits niveaux, et composé de 3 pièces principales avec balcon,
Et les 196/10.000èmes des parties communes générales.

Cet immeuble a fait l'objet :

- d'un état descriptif de division volumétrique établi aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier SANTELLI, notaire à Marseille, le 9 juin 2017, publié au service de la publicité foncière de Marseille, 13001, le 23 juin 2017 volume 2017 P 4317,
- d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier SANTELLI notaire à Marseille, le 26

juillet 2017 publié au service de publicité foncière de Marseille 1, le 18 août 2017, volume 2017 P, numéro 5848,

- d'un modificatif d'état descriptif de division et d'un règlement de copropriété aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier SANTELLI, notaire à Marseille, le 27 décembre 2017, en cours de publication au service de la publicité foncière de Marseille 1.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Le certificat de surface Carrez établi par Monsieur Frédéric BAROUH, expert en charge de la réalisation du métré et des diagnostics immobiliers, stipule une superficie privative de **64,44 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société **CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE**, caisse de crédit agricole mutuel, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence, enregistrée au répertoire SIREN sous le numéro 381 976 448, dont le siège social est situé 25 chemin des Trois Cyprès, 13090 Aix-en-Provence, prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat **Maître Alice ARCHENOUL** membre de la SELARL CARLINI & ASSOCIES, avo-

cat au barreau de Marseille, dont le cabinet est situé 20 rue Montgrand, 13006 Marseille (tél. : 04 88 66 77 88 - mail : aa@carlini-avocats.com)

ENCHERES ET MISE A PRIX :

Les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés seront mis en vente aux enchères publiques à l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais de Justice – 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, **le MERCREDI 20 MAI 2026 à 9 h 30.**

LES ENCHERES SONT RECEVABLES UNIQUEMENT :

Si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de : Madame la Bâtonnière de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de non-condamnation en vertu de l'article R. 322-41-1 du Code des procédures civiles d'exécution.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais de Justice, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

- par email auprès de **Maître Alice ARCHENOUL**, Avocate inscrite au Barreau de Marseille, 20 rue Montgrand, 13006 Marseille (tél. : 04.88.66.77.88 - **mail : aa@carlini-avocats.com**)

Marseille, le 3 avril 2026

Maître Alice ARCHENOUL